

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est
En exercice : 17 réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,
Présents : 15 maire
Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

AVIS RELATIF À LA CONSULTATION DU PUBLIC : CRÉATION D’UNE PLATEFORME DÉDIÉE AUX
DÉCHETS VERTS LA BLANCHARDIÈRE

La communauté urbaine Le Mans Métropole a présenté une demande en vue d’obtenir une décision d’enregistrement du préfet de la Sarthe pour la création d’une plateforme de collecte et de broyage des déchets verts à La Blanchardière.

Le préfet de la Sarthe a pris un arrêté N°DCPPAT 2026-0037 le 5 février 2026 stipulant que cette demande doit faire l’objet d’une consultation du public du lundi 2 mars au lundi 30 mars 2026.

L’avis du conseil municipal est sollicité sur l’enregistrement de cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet les remarques suivantes :

- La nécessité de prendre en considération les risques sonores liés à l’activité de broyage : les horaires prévisionnels de travail indiqués débutent à 5h00 du matin. Dans le respect du voisinage, le conseil municipal souhaite que l’activité de broyage ne puisse pas débuter avant 9h00.
- La gestion des dangers liés à la circulation routière sur la route départementale : le tourner à gauche pour entrer sur le site devrait faire l’objet d’une attention particulière.

Le conseil municipal, après avoir émis ses remarques, donne à l’unanimité un avis favorable sur la demande formulée par la communauté urbaine Le Mans Métropole en vue d’obtenir une décision d’enregistrement du préfet de la Sarthe pour la création d’une plateforme de collecte et de broyage des déchets verts à La Blanchardière.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
Martine ROPARS



Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Franck BRETEAU



Date de publication : 05/03/2026